



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°3 - 22 Juin 2017



A retenir

Clémentinier

Mineuse des agrumes : galeries sur jeunes pousses d'été

Cochenille noire de l'olivier : Présence d'œufs sous les boucliers femelles

Pou Rouge de Californie : Essaimage de première génération

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Charline
LANDERIEUX



Structures partenaires :
CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
Terre d'Agrumes, OPAC,
INRA, LEPA et exploitants
observateurs.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

Clémentinier

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit



- **Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella***

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 –24 Mai 2017

Observation : les mineuses sont piégées dans la plupart des parcelles de référence (4 sur 6) et les galeries sont observées dans ces mêmes parcelles. (Photo 1)

Évaluation du risque : élevé. L'évaluation du risque dépend également de l'intensité du développement de la pousse d'été ; surtout dans les jeunes vergers (1 à 6 ans).



Photo 1 : feuille minée

- **Cochenille noire de l'olivier - *Saissetia oleae***

Observation : Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau. Les cochenilles femelles présentent une carapace noire. Elles sont actuellement au stade ponte : les œufs sont visibles sous les carapaces (photo3).

Évaluation du risque : Aucun tant que l'essaimage n'a pas démarré. De plus, l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.



Photo 2 : Cochenille noire de l'olivier (femelles adultes)



Photo 3 : œufs sous les carapaces

- **Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell**

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 –8 Juin 2017

Observation : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux.

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.



Photo 5 : Rameau recouvert de boucliers femelles

PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Lundi 26 juin	Mardi 27 juin	Mercredi 28 juin	Jeudi 29 juin	Vendredi 30 juin	Samedi 1 ^{er} juillet	Dimanche 2 juillet
Haute Corse							
	Ciel voilé ; températures élevées	Soleil	Temps nuageux sur la façade occidentale	Temps nuageux avec risque d'averses l'après-midi ; températures en baisse		Beau temps avec un vent fort à assez fort	

Pour jeudi 29 et vendredi 30, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour samedi 1 et dimanche 2, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 2 septembre 2016, 285 foyers sont répertoriés dont 269 en Corse du Sud et 16 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 178 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Le plus haut foyer identifié est situé à 756m d'altitude. Près de 9 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 27 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : 0800 873 699, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.